

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 7 du 07 juillet 2015



Pommes de terre



Stade phénologique

Sur les 5 parcelles observées cette semaine, 4 sont en début de sénescence et la tubérisation va de 70% à la taille finale.

La sénescence des plantes est accélérée par les conditions climatiques chaudes et sèches.



Monalisa, Fenay, 22/06/2015, ALG, CA21

Mildiou

Aucun symptôme n'a été observé cette semaine et les conditions météo annoncées pour les jours à venir ne sont pas propices au développement de ce champignon.

Alternaria

4 des 5 parcelles présentent des symptômes d'alternaria.

Les plantes arrivant à sénescence, le développement de cette maladie de faiblesse est normal et son impact à ce stade de la culture est limité.

Doryphore

Aucun individu observé cette semaine.



Pucerons

Quelques individus aptères ont été observés dans 2 parcelles.
Les auxiliaires présents dans les parcelles et les fortes chaleurs ont fait chuter la pression de pucerons.



Prédation d'*Orius* sp (punaise prédatrice de 2,5mm) sur puceron
06/07/2015, ALG, CA21

Cicadelles

Des cicadelles vertes sont présentes dans 4 parcelles.
Leur présence n'engendre guère de dégâts et elles ne sont pas vectrices de virus.

En résumé :

Maladie / ravageur	
Mildiou	
Alternaria	
Doryphore	
Puceron	
Cicadelles	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



Oignons de printemps

Stade phénologique

Sur les 4 parcelles observées cette semaine, les oignons semés initient leur bulbaison. Les oignons repiqués sont à 50% de tombaison.



oignons repiqués, Noiron, 06/07/2015, ALG, CA21

Mildiou

Aucun nouveau symptôme cette semaine.
Les conditions météo ont bloqué le développement du champignon en brûlant les spores.

La vigilance doit rester de mise si les températures chutent et l'hygrométrie augmente brutalement, suite à des orages par exemple.

Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*)

Aucune pression constatée cette semaine.

Thrips

La pression de ce ravageur est très forte dans l'ensemble des parcelles, 94% des plantes sont porteuses de *Thrips tabaci* et chaque plante infestée porte de 1 à 10 thrips.
Le seuil de nuisibilité est atteint dans 1 parcelle (2 thrips/ plante sur 25 plantes observées).

Il est primordial de garder une vigilance accrue, dans les parcelles d'oignon semé, l'impact sur les oignons repiqués étant moindre au stade tombaison, en vue des températures élevées actuelles et annoncées.

Mouches

Mouche de l'oignon (*Delia antiqua*)

Aucune mouche capturée cette semaine.

En résumé :

Maladie /ravageur	
Mildiou	■
Botrytis	■
Thrips	■
Mouches	■

Légende	
Risque nul à faible	■
Risque moyen	■
Risque élevé	■

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Producteurs en agriculture conventionnelle et AB, Naturalis, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »